

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, par conférence téléphonique, le 16 octobre 2014, à 9 h.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis
- Mme Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec (*à partir du point 5DG-4 - Fin du contrat avec la firme Plania*)

Sont également présents :

- Mme Marie-Josée Couture, le secrétaire
- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Jean-Luc Fortin, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observateur

### Ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté que le quorum est atteint.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° E-2014-126**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Retirer le point 5SEC) 1 – Modification du calendrier des séances du comité exécutif et du conseil de novembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

### Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2014

#### **Résolution n° E-2014-127**

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 septembre 2014.

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

- 2 -

### Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 octobre 2014

#### **Résolution n° E-2014-128**

- Approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 octobre 2014.

Adoptée à l'unanimité

### Contrat d'assurance collective

#### **Résolution n° E-2014-129**

- Accepter les conditions de renouvellement contractuelles de l'assurance collective de la Communauté métropolitaine de Québec soumises par la SSQ, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2014 pour une période de 12 mois, pour une prime annuelle de 59 071 \$ taxe comprise et autoriser la dépense à cette fin;
- Autoriser au besoin le directeur général à signer les documents afférents au présent contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2014

Certificat trésorerie : CT-2014-29

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Versement au personnel de soutien de la rétroactivité salariale pour la période 2011-2014

#### **Résolution n° E-2014-130**

- Autoriser le versement au personnel de soutien de la rétroactivité salariale couvrant la période 2011-2014.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Boni de rendement au directeur général pour 2013-2014

#### **Résolution n° E-2014-131**

- Accorder au directeur général un boni de rendement de 5 % selon la politique de gestion de la performance pour l'année 2013-2014.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Fin du contrat avec la firme Plania

#### **Résolution n° E-2014-132**

- Autoriser la fin du contrat avec la firme Plania et le versement d'une somme de 42 971,91 \$, représentant 65 % du contrat initial.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2014

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

### Politique de placement – Rendement des placements

#### **Résolution n° E-2014-133**

- Prendre acte du rapport d'analyse, daté du 3 septembre 2014, portant sur la gestion du portefeuille de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2014

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

### Demande d'avis du MAMOT concernant le règlement n° 336-04-2014 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 198-04-2005

#### **Résolution n° E-2014-134**

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :
  - que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que le règlement n° 336-04-2014 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce est sans impact sur le territoire métropolitain;
  - que la CMQ est satisfaite de la mention des préoccupations métropolitaines dans l'avis gouvernemental sur le projet de règlement n° 336-04-2014 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce;
  - que la CMQ maintient ses préoccupations à l'égard des demandes répétitives d'ajouts d'îlots déstructurés en zone agricole permanente réalisées par les MRC contiguës en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.
- Transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2014

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

- 4 -

Projet de règlement n° 153-14 de la MRC de Charlevoix modifiant le schéma d'aménagement n° 10 et le schéma d'aménagement et de développement révisé n° 152-14 (le cas échéant) dans le but de modifier les modalités d'implantation des constructions à l'intérieur de l'affectation récréotouristique

### Résolution n° E-2014-135

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :
  - que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est favorable au projet de règlement n° 153-14 adopté par la MRC de Charlevoix, puisqu'il est susceptible de contribuer positivement à l'attractivité et à la compétitivité du territoire métropolitain en permettant la mise place d'un projet touristique d'envergure internationale;
  - que le présent avis vaudra également pour le règlement final à être éventuellement adopté par la MRC de Charlevoix dans la mesure où il portera sur les mêmes objets.
- Transmettre au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2014

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bonification du mandat « Rapport de caractérisation des matières résiduelles générées par des institutions ciblées sur le territoire de la CMQ Rive-Nord »

### Résolution n° E-2014-136

- Accorder à la firme Chamard, stratégies environnementales, un contrat relatif à la caractérisation des matières résiduelles dans 10 établissements d'enseignement de niveaux primaire et secondaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (Rive-Nord), dans le but de compléter l'inventaire des institutions ciblées, et ce, pour un montant de 16 460 \$ (taxes en sus).

Référence : Rapport décisionnel du 16 octobre 2014

Certificat trésorerie : CT-2014-30

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

---

## PROCÈS-VERBAL

- 5 -

### Bordereau de dépenses

#### **Résolution n° E-2014-37**

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 16 octobre 2014, contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2014(période 9);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2014.
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour les mois d'août et de septembre 2014.

Référence : Bordereau de dépenses du 16 octobre 2014  
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2014-126 à E-2014-137, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME  
PRÉSIDENT

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE  
SECRÉTAIRE